

**Décisions prises lors du Conseil Municipal
du 12 juillet 2012**

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 31 MAI 2012.

Vote : Pour à l'unanimité

II – AFFAIRES GENERALES

II/1 – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'AMBERT ET DU SIVOM COUZE PAVIN AU SIEG DU PUY-DE-DOME POUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE ECLAIRAGE PUBLIC

Vote : Pour à l'unanimité

III – AFFAIRES DU PERSONNEL

III/1 – DELIBERATION RELATIVE A LA DELEGATION AU CENTRE DE GESTION POUR UNE PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE

Objectif : donner un cadre législatif et règlementaire à la participation des employeurs publics

- **Décide** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion va engager courant 2012 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

- **Prend acte** que les tarifs et garanties lui seront soumis afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2013.

Vote : Pour à l'unanimité

IV – AFFAIRES FINANCIERES

IV/1 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE LOCATION PRECAIRE ET REVOCABLE AVEC LA SOCIETE CRIT

La société CRIT pourra occuper le local situé au sous-sol de la Mairie, place de la Victoire, sous condition précaire et révoquable, du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2012, deux demi-journées par semaine, moyennant un loyer mensuel de 50 € HT.

Vote : Pour à l'unanimité

IV/2 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AIA

- **Approuve** l'attribution d'une subvention à l'Association Intercommunale d'Animation dans le cadre de l'organisation des Chantiers Jeunes pour l'année 2012, sur la base de 3 chantiers d'une durée de 5 jours, 5 jeunes par chantier, 4 heures par jour, soit 20 heures par semaine et par jeunes, soit un total de 300 heures. Taux horaire : entre 7 et 8 €, soit une subvention maximale de 2400 €. Et selon l'état récapitulatif qui sera fourni par l'A.I.A. à l'issue des chantiers de jeunes.

Vote : Pour à l'unanimité

IV/3 – LOYER LOCAUX DE LA TRESORERIE

- **Fixe** le loyer annuel de la Trésorerie de Courpière à 19 000.00 € à compter du 1^{er} février 2012.

Vote : Pour à l'unanimité

IV/4 – CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LES VILLES DE CLERMONT-FERRAND ET COURPIERE

Afin d'optimiser les dépenses liées à la capture, au transport des chiens et chats errants ainsi qu'à la gestion de la fourrière animale dans plusieurs collectivités du Puy-de-Dôme

- **Propose** que la ville de Courpière participe au groupement de commande, à la condition que la prestation s'établisse à 0,75 € HT ou moins par habitant.

Vote : Pour à l'unanimité

V - AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX

V/1 – PRIME DE RAVALEMENT DE FACADE SUR UN IMMEUBLE SITUE A CHAMERLAT

Vu la conformité des travaux exécutés,

- **Accepte** le versement de la prime de façade fixée à 343.83 €

Vote : Pour à l'unanimité

V/2 – PRIME DE RAVALEMENT DE FACADE SUR UN IMMEUBLE SITUE 5 AVENUE JEAN JAURES

Vu la conformité des travaux exécutés,

- **Accepte** le versement de la prime de façade fixée à 457,40 €

Vote : Pour à l'unanimité

V/3 – PRIME DE RAVALEMENT DE FACADE SUR UN IMMEUBLE SITUE 32 AVENUE DU GENERAL LECLERC

Vu la conformité des travaux exécutés,

- **Accepte** le versement de la prime de façade fixée à 457,40 €

Vote : Pour à l'unanimité

V/4 – VENTE AMIABLE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZB N°33 – LIEU-DIT « LE PENDANT »

- **Vend** la parcelle privée communale cadastrée section ZB n° 33 d'une contenance

de 250 m² située au lieu-dit « Le Pendant » au prix estimé par le service des domaines, 1,50 €/m² soit, pour un montant total de 375 € (trois cent soixante quinze euro) hors frais notariés.

Vote : Pour à l'unanimité

V/5 – VENTE AMIABLE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZT N°166 – LIEU-DIT « LAUDANT »

- **Vend** la parcelle privée communale cadastrée section ZY n° 166 d'une contenance de 29 m² située au lieu-dit « Laudant » au prix estimé par le service des domaines, 6 €/m² soit, pour un montant total de 174 € (cent soixante quatorze euro) hors frais notariés.

Vote : Pour à l'unanimité

V/6 – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – ECLAIRAGE COURT DE TENNIS

- **Approuve** l'avant projet des travaux d'éclairage public de mise en œuvre de l'éclairage public sur les courts de tennis extérieurs situés à l'Espace Couzon-Coubertin, à Courpière.

- **Fixe** la participation de la commune au financement des dépenses à 12 001.12 € HT et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.

- **Accepte** les modalités de paiement exposées ci-dessus.

- **Confie** la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme.

- **Autorise** à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal avec le SIEG et tout autre document relatif à cette procédure.

Vote : Pour à l'unanimité

V/7 – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – ECLAIRAGE CHEMINEMENT PIETONS SECTEUR STADE ETIENNE BONHOMME

- **Approuve** l'avant projet des travaux d'éclairage public de mise en œuvre de l'éclairage public le long de la future liaison piétonne aux abords du stade Etienne Bonhomme, à Courpière.

- **Fixe** la participation de la commune au financement des dépenses à 24 002.24 € HT et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.

- **Accepte** les modalités de paiement exposées ci-dessus.

- **Confie** la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal avec le SIEG et tout autre document relatif à cette procédure.

Vote : Pour à l'unanimité

V/8 – DENOMINATION D'UNE PLACE DE COURPIERE

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite rendre hommage, en donnant leur nom à une place de Courpière, à **Albert et Marie-Louise Rozier**, décorés à titre posthume de la Médaille des Justes parmi les Nations.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de nommer l'emplacement du futur parking des Laudens de l'école élémentaire publique « **Place Albert et Marie-Louise ROZIER, Justes parmi les Nations** ».

Vote : Pour : 23

Contre : 1 (Mme CHAMBADE)

V/9 – AVIS SUR LA PHASE DIAGNOSTIC DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (P.L.H.) EN COURS D'ELABORATION

Afin d'améliorer et de mieux répondre aux problématiques de l'habitat à l'échelle du bassin de Thiers, les communautés de communes « Entre Dore et Allier, Montagne Thiernoise, Thiers communauté et Pays de Courpière », ont décidé de mener conjointement une étude P.L.H.

La phase de diagnostic du P.L.H., correspondant à l'état des lieux du territoire des quatre communautés des commune est achevée.

Le bureau d'études « URBANIS », en charge du dossier, a rédigé le diagnostic

- **Donne** un avis favorable au diagnostic du Programme Local de l'Habitat en cours d'élaboration.

Vote : Pour à l'unanimité

V/10 – DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE – PROGRAMME 2012

- **Choisit** le candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour la réalisation des travaux pour un montant de 158 437.00 € HT, soit l'entreprise COLAS Rhône Alpes.

Vote : Pour à l'unanimité

V/11 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'EPF-SMAF DE MISE A DISPOSITION DE BIENS NON BATIS – CAPTAGES ROCHEMULET

Monsieur le Maire rappelle qu'il a confié à l'EPF-Smaf l'acquisition des terrains cadastrés section AC n°170, 172, 175, 177, 179, 181, 183, 254, 256 situés à Vollre-Ville, dans le cadre du projet de Périmètres de protection des Captages d'Eau Potable de Rochemulet.

Une convention doit être signée avec l'EPF-Smaf pour permettre à la commune de prendre possession des biens et de procéder aux travaux nécessaires à la réalisation du projet précité.

- **Approuve** l'ensemble des dispositions de la convention,

Vote : Pour à l'unanimité

VI – AFFAIRES TOURISTIQUES, ASSOCIATIVES ET CULTURELLES
VI/1 – FIXATION DES TARIFS DES MANIFESTATIONS MUNICIPALES
2012/2013 – REGIE DES SPECTACLES

- **Adopte** les tarifs 2012/2013 des manifestations municipales ci-après :

Régie spectacles 2012/2013	Type de manifestation	Tarif unique Billet bleu	Tarif unique Billet vert
Sénior	Thé dansant	9,00€	
Jeune Public	Spectacle		5,00 €

Vote : Pour à l'unanimité

VI/2 – FIXATION DU TARIF ANIMATION DE LA BIBLIOTHEQUE
2012/2013 – REGIE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

- **Adopte** le tarif 2012/2013 d'une animation-spectacle de la Bibliothèque municipale

Régie bibliothèque municipale 2012/2013 CATEGORIE	Type de manifestation	Tarif unique
Jeune public	Spectacle	3,00 €

Vote : Pour à l'unanimité